

Compte rendu de séance

Séance du 21 Janvier 2020

L' an 2020 et le 21 Janvier à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances , sous la présidence de BURGEVIN Christiane Maire

Présents : Mme BURGEVIN Christiane, Maire, Mmes : LARUE Delphine, MM : ANDRÉ Nicolas, LANCELOT Gérard, MIRLOU Jean, PETIAU Xavier, PETIT Gérard, PHILIPPOT Jérémy, QUILLEVÉRÉ Emmanuel, REDON Jacky

Excusés : NIGON Jacqueline à donné procuration à M. PETIT Gérard.

Absents :

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 14/01/2020

Date d'affichage : 14/01/2020

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous Préfecture de Montargis
le :

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : MIRLOU Jean

Le compte-rendu du 26 Novembre 2019, après quelques remarques sur des fautes de frappe, est **APPROUVÉ**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **DÉCIDE**, à l'unanimité :

- D'augmenter la redevance assainissement de 0.10€ en 2020, soit 1.26€ le m3.
- Le tarif du branchement à l'assainissement collectif est maintenu pour 1 500.00€.

Madame le Maire expose ce qui suit :

Suite au transfert vers la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais de l'intégralité de la compétence "Gestion, entretien et rénovation d'éclairage public" acté par arrêté préfectoral en date du 29 mars 2019 avec effet au 1er avril 2019, il convient de formaliser par le biais de procès-verbaux, la mise à disposition des biens meubles et immeubles affectés à cette compétence.

Cette mise à disposition, sans transfert de propriété, a lieu à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- Autorise Madame le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette décision et notamment les procès-verbaux à intervenir avec la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais ;
- Autorise Madame le Maire à signer tout avenant de contrat (fourniture d'électricité, maintenance, emprunts,...).

Madame le Maire présente l'aide proposée par La Poste, à la numérotation des voies communales.
Le conseil décide de se rapprocher de la Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais, pour une éventuelle mutualisation.
Si cela n'est pas envisageable, il propose d'avancer sur la mise en place du Plan de Sauvegarde Communal.

Le Devis de la Société CMPO, concernant l'achat d'une citerne souple de 15m³ pour la récupération des eaux pluviales, est acceptée pour un montant de 912.34€ TTC.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal du coût global, pour la commune, des travaux de toiture et de la porte de l'église.

Madame le Maire fait un point sur le financement des travaux de sécurisation du Bourg. Le département a accordé 30% du financement, nous attendons la réponse de la sous-préfecture pour un éventuel financement à hauteur de 50%. Réponse mi-mars 2020.

Le département a fait des propositions d'aménagement pour la future bibliothèque. Le commune est dans l'obligation de faire appel à l'APAVE pour un diagnostic de sécurité et mise aux normes, avant d'enclencher quelques travaux que ce soit.

Elections municipales 15 et 22 mars 2020 : Le conseil décide de la composition du bureau de vote, comme suit :

- 15 Mars 2020 : de 8h00 à 13h00 Mme Burgevin, M. Redon et M. Lancelot - de 13h00 à 18h00 Mme Larue, M. Petiau et M. André
- 22 Mars 2020 : de 8h00 à 13h00 Mme Burgevin, M. Petit et M. Redon - de 13h00 à 18h00 Mme Larue, M. Petiau et M. André

Commissions :

SPANC : L'entreprise missionnée pour les vidanges est la Société EAL de Pannes. Le prix d'une intervention normale est de 127€ et en cas d'urgence de 187€. La situation financière du SPANC est de moins 24 228.53€.

SMAEP du 14/01/2020 : Une démonstration des nouveaux compteurs électroniques en radio-relevage a été effectuée. Tous les compteurs vont être changés, en commençant par la commune de Villemoutiers. Il faudra compter entre 2 et 3 ans pour l'installation sur toutes les communes concernées.
Ce projet sera voté à la prochaine réunion.

Questions diverses :

- La commande de fleurs résistantes à la sécheresse est acceptée.
- Demande de devis pour le changement de balai de la balayeuse.
- Le portail côté chemin de la station d'épuration a été changé par l'employé communal pour un montant de 930.00€ TTC.
- Cérémonie du 8 Mai : Le traiteur "Essentiel" a été retenu.
- Madame le Maire lit le courrier de M. Alain Thévenin pour la remise en état des bas côtés à Cottereau, aux beaux jours. Le conseil donne son autorisation.
- Le devis de la société Corcelle pour la location des rotondes à l'occasion de la fête à l'Oie; est accepté pour 3 096.00€ TTC.
- Une commission voirie est à programmer un matin.
- Le terrain de foot de la commune est détérioré par des quads. Il n'est plus possible de le maintenir en état. Le conseil décide de proposer à M. Alain Thévenin, un bail précaire, afin de l'entretenir, du fait qu'il possède et cultive le terrain accolé.

Séance levée à: 22:00

En mairie, le 22/01/2020
Le Maire
Christiane BURGEVIN

